



HONORAIRES
Barème TTC – TVA 20%

TRANSACTION IMMOBILIÈRE

PRIX NET	Honoraires
Jusqu'à 150 000 €	6%
De 150 001 € à 250 000 €	7%
Au-delà de 250 001 €	5%

Les honoraires de transaction ne pourront être inférieurs à 3 500 € TTC.
Toute rémunération n'est due qu'à la signature de l'acte authentique.

LOCATION

Loi ALUR 2015 - **HABITATION et MEUBLES** (loi 1989)

Constitution du dossier, Etat des lieux, visites, rédaction du bail

PART LOCATAIRE : 8 €/m2
PART BAILLEUR : 8 €/m2

Etat des lieux

PART LOCATAIRE : 3 €/m2
PART BAILLEUR : 3 €/m2

Si les honoraires dépassent le montant du loyer charges comprises, votre agence limite commercialement les honoraires à un mois de loyer charges comprises.

GARAGE – PARKING

PART LOCATAIRE : 100 €
PART BAILLEUR : 100 €

ESTIMATION 150 €